



Travaux sans accord et factures

Par **logis84840**, le **24/02/2011 à 14:45**

Bonjour,

Voilà, je loue un T4 dans Lapalud et mes locataires ont fait des travaux. On en avait juste discute et maintenant il se trouve que je reçois pour 1043,75 euros de factures et 1000 euros environ de main d' oeuvre de leur part sans qu'il y ait de papier! J'ai reçu des menaces et le loyer ne sera plus perçu. Je passe par une agence immobilière et ne peux pas me payer d'avocat. (800 euros de ressources pour deux personnes). Je n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle donc pas d'avocat! Je me vois donc obligée de faire intervenir un travailleur social. Que feriez-vous à ma place?

Par **mimi493**, le **24/02/2011 à 15:13**

Sans votre accord écrit, les locataires n'ont pas le droit de vous demander de payer les travaux. Donc s'ils ne payent pas le loyer, il faut faire un commandement de payer aux locataires (c'est à leurs frais, par huissier) visant la clause résolutoire au bail.

A noter que si les locataires ont fait des travaux de transformation sans l'accord du bailleur, vous serez en droit, à votre départ, soit de conserver les travaux sans rien leur devoir, soit de leur faire payer la remise en état.

Ils vous ont envoyé une LRAR pour réclamer le remboursement ?